



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 27 mai 2025

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 27 mai 2025, le point suivant :

« L'IA arrive en ville : quelles ambitions ? »

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre ff,
Mesdames et messieurs les membres du Collège communal,

L'intelligence artificielle (IA) n'est plus un concept lointain. Elle arrive dans nos communes, y compris à Namur, avec la promesse d'automatiser certaines tâches, d'alléger le travail administratif et d'améliorer la qualité de service aux citoyens.

L'ambition affichée est claire : permettre à l'IA de se charger des tâches répétitives, pour que les agents communaux puissent se concentrer sur les dossiers complexes.

Dans un article publié récemment par *Bouké*, on apprend que la Ville de Namur utilise déjà l'IA pour optimiser la gestion du stationnement et la politique de mobilité, dans le cadre du programme DigitalWallonia4.AI. Une initiative intéressante, qui s'inscrit dans une tendance plus large observée en Wallonie.

Comme le rapportait *La Dernière Heure* le 6 mai dernier, plusieurs communes, notamment dans le Brabant wallon, ont inscrit l'IA dans leurs programmes de législature 2024-2030. Mais deux éléments viennent tempérer cet enthousiasme :

– D'une part, le déploiement de ces technologies nécessite du personnel qualifié pour les implémenter et les suivre ;

– D'autre part, il convient de s'assurer que ces systèmes respectent strictement les cadres législatifs en vigueur, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'AI Act adopté au niveau européen en 2024.

Par ailleurs, des craintes légitimes émergent : si l'IA est appelée à se généraliser, comment garantir qu'elle ne remplace pas, à terme, certains métiers au sein même de nos administrations ?

En conséquence, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- En dehors du projet lié à la mobilité, dans quels autres domaines ou services communaux la Ville de Namur fait-elle usage de l'intelligence artificielle, ou envisage-t-elle de le faire ?
- Une charte éthique ou un cadre local a-t-il été défini pour encadrer l'utilisation de l'IA par la Ville, notamment en matière de respect de la vie privée, de transparence des algorithmes et de conformité avec le RGPD et l'IA Act ?
- Une attention est-elle portée à la formation du personnel communal, tant pour la compréhension des outils utilisés que pour la maîtrise des enjeux techniques, juridiques et humains de l'intelligence artificielle ?
- Enfin, le Collège envisage-t-il une évaluation de l'impact de l'IA sur les emplois communaux actuels et futurs, ainsi qu'un suivi pour garantir que l'automatisation ne se fasse pas au détriment de l'humain dans le service public ?

Je vous remercie pour les réponses.

Eliane TILLIEUX
Conseillère communale

A l'attention d'Eliane Tillieux

Conseillère communale

Tanguy Auspert
Echevin
Patrimoine et Gestion interne

Objet : Réponse à votre interpellation concernant l'utilisation de l'IA à la Ville de Namur

Madame la Conseillère,
Chère Eliane,

Merci pour votre interpellation au Conseil communal du 27 mai concernant l'utilisation de l'Intelligence artificielle à la Ville de Namur.

Effectivement, nous n'avons plus le choix, l'I.A. est devenue inévitable.

Aujourd'hui, le Service Géomatique travaille sur une éventuelle utilisation de celle-ci pour venir en aide à la Mobilité et au Stationnement. L'intelligence artificielle permettrait le traitement de milliers de données par jour dans ce domaine particulier. Et ce, notamment, via les informations récoltées par la Scan Car. C'est en tout cas à l'étude.

Avec le soutien financier de la Wallonie, un projet est en phase test depuis un an. Place Maurice Servais et à la Citadelle, les caméras analysent en temps réel le nombre de voiture, de piétons, etc... Ces informations permettent de mesurer le taux d'occupation des parkings vélos, de surveiller le niveau de remplissage des poubelles, etc...

L'IA pourrait, également, permettre d'épauler la Propreté publique pour détecter les dépôts clandestins et d'envoyer les images au Service. C'est le projet le plus abouti, à ce jour. Le but étant de réduire le temps d'intervention des Services. Il est à noter que la personne en charge de la protection des données et du RGPD est bien consciente de l'émergence de l'Intelligence artificielle. Et sur ce point, rassurez-vous plaques d'immatriculation et visages, par exemple, sont floutés. Le tout est anonymisé.

La Géomatique étudie la possibilité de créer une « Chat Box ». Un groupe de travail se penche sur le projet depuis juin 2024. Lorsque le citoyen aura une question simple comme « *Que faire si je perds ma carte d'identité ?* », il pourra poser la question à toute heure ou hors des heures de bureau à l'IA qui fournira une réponse automatisée.

Actuellement, c'est l'intérêt principal de l'IA : le traitement de données à foison en un temps réduit.

La Géomatique est « au service » des autres Services. Si un Service dépendant d'un de mes collègues envisagent de faire usage de l'IA, il se tourne vers la Géomatique afin de mettre au point l'outil approprié. C'est étudié au cas par cas. Et le personnel est évidemment formé.

En tout cas, la Géomatique est compétente en la matière et dispense les autres Services des formations nécessaires pour l'utilisation de l'outil. Son chef est déjà une référence sur le sujet et répond également aux sollicitations d'autres Villes.

Les données traitent, pour l'instant, uniquement de chiffres et de statistiques. Cependant, depuis juin 2024, la Ville dispose d'un cadre éthique des données numériques disponible en ligne. L'intelligence artificielle est à surveiller et à modérer. Il faut veiller à l'exactitude des sources et à ne pas fournir d'information privée/personnelle à l'IA. Mais cette charte sera plus que probablement adaptée étant donnée la vitesse d'évolution de l'outil.

Dans le prolongement de cette charte, La Direction générale termine la rédaction d'une fiche-action pour le PST qui sera présenté en septembre. Dans les grandes lignes, il faudra un recensement des usages de l'IA, un cadre d'utilisation en respect avec le RGPD et l'IA Act ainsi qu'une analyse éthique, juridique et technique.

Enfin, comme toute nouveauté à la Ville de Namur, elle va évidemment faire l'objet d'une évaluation. Mais je peux déjà vous dire que le but n'est pas de remplacer le personnel communal mais bien de lui venir en aide à l'heure où la vitesse de traitement de l'information est devenue, elle aussi, inévitable.

En espérant avoir répondu à votre interrogation, veuillez recevoir, chère Madame Tillieux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



Tanguy AUSPERT